

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRÊT DU MATERIEL COMMUNAL

Le présent document (qui est également disponible sur le site www.ramillies.be) doit parvenir dûment rempli et signé au service Festivités par mail à elise.evrard@ramillies.be ou par courrier au 48 avenue des Déportés, 1367 Ramillies, au **minimum 4 semaines** et au maximum 6 mois **avant la date effective des activités**.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de **Monsieur Dany ZEINE** (dany.zeine@ramillies.be – 081/43 23 36 ou 0495/28 57 65).

Matériel sollicité du :		au :	
Lieu de l'évènement :			
Adresse :			
Motif :			
Nom & adresse de l'emprunteur : Mail : Téléphone :		Date de la demande :/...../..... Signature du demandeur :	
Contact durant la manifestation : Nom : Tél. :		Références du contrat d'assurance : Compagnie d'assurance : N° du contrat :	
Adresse de livraison (uniquement pour les tentes 6x9m, tonnelles 3x6m et chalets) :			

Matériel	Stock	Transport	Montage & démontage	Remarques	Total souhaité
Tente 6x9m <u>Rem</u> : cuisson interdite sous les tentes Caution : 150€	2	Commune	Commune : 1 agent communal qui surveille + 6 personnes prévues par l'emprunteur	Si prêt pour le weekend : le montage se fait le <u>vendredi à 10h</u> et le démontage le <u>lundi à 10h</u>	 ☐ Sur gazon ☐ Sur sol dur
Tonnelle 3x6m <u>Rem</u> : cuisson interdite sous les tonnelles Caution : 150€	2	Commune	Emprunteur	Ne <u>pas démonter</u> la tonnelle afin de permettre à l'agent communal d'effectuer l'état des lieux.	 ☐ Sur gazon ☐ Sur sol dur
Tonnelle 3x3m <u>Rem</u> : cuisson interdite sous les tonnelles Caution : 150€	2	Emprunteur	Emprunteur	<u>Transport</u> : disposer d'un espace de 1m60	 ☐ Sur gazon ☐ Sur sol dur
Chalets Caution : 150€	18	Commune	Commune	Accès carrossable uniquement et prévoir un accès de <u>min. 3m60</u>	
Tables brasseur	70	Emprunteur			
Chaises	300	Emprunteur			
Diable (uniquement pour le transport des chaises)	2	Emprunteur			
Gobelets réutilisables	500	Emprunteur			
Enrouleurs (uniquement avec les chalets)	18	Emprunteur			
Extincteur (uniquement avec les chalets)	18	Emprunteur			
Barrières Nadar	+/- 30	Emprunteur			
Mange-debout	7	Emprunteur			

Remarque : interdiction de cuire sous les tentes/tonnelles, et de coller des affiches, couper, peindre, visser, agraffer, punaiser, appliquer de l'auto-collant double-face, etc.